

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 11 - 23

Séance du 17 novembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 2

Absents excusés : 2

L'an deux mille quinze, le dix sept novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

E.P.F P.A.C.A

**CONVENTION
OPERATIONNELLE
DE VEILLE ET DE
MAITRISE FONCIERE SUR
LE SITE CENTRE VILLE ET
LES SITES**

**DE LA MIOLANE ET
CHEMIN DU SAUVET**

PHASE IMPULSION

AVENANT N° 3

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BERNARD,
BUONCRISTIANI, CATTUI, GIULIANO, GUEGUEN,
LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER
(procuration à Pierre LUCIANO), Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur le Maire).

Etaient absentes excusées :

Conseillers Municipaux : Mesdames Elisabeth LALESART,
Stéphanie LEITE

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 24 mars 2009, l'Assemblée Communale a approuvé les dispositions de la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur.

Pour renforcer son action en faveur du renouvellement urbain et du développement d'opérations d'habitat mixte, Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 novembre 2012 l'Assemblée Communale l'a autorisé à signer un avenant n° 1 à la convention opérationnelle d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier Régional PACA permettant d'élargir le périmètre d'intervention de l'EPFR et d'augmenter l'engagement financier de ce dernier, qui passe ainsi de 1 M€ à 4 M€.

Compte tenu des projets en cours et des perspectives d'intervention foncière de l'EPFR, ce dernier a proposé d'augmenter de 6 M€ HT son engagement financier soit un total de 10 M€ hors taxes et hors actualisation. Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26 mars 2013 le Conseil Municipal l'a autorisé à signer un avenant n° 2 à la convention opérationnelle d'intervention foncière avec l'EPFR.

Afin de poursuivre ce partenariat, il convient de prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 la durée de la convention pour permettre ainsi la finalisation des acquisitions sur les sites déjà identifiés, l'acquisition du foncier sur les nouveaux sites en cours de création, tel que le quartier de la gare et effectuer la cession d'un autre site en Centre-Ville. Ces dispositions font l'objet d'un avenant n° 3 à la convention précitée.

Monsieur le Maire précise que les périodes d'acquisition et de portage s'achèvent au terme de la convention. Les autres termes de celles-ci demeurant inchangés.

Monsieur le Maire soumet donc au Conseil Municipal l'avenant n° 3 et lui demande de bien vouloir l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve le projet d'avenant à intervenir,

Autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention opérationnelle d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier Régional PACA ainsi que tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY